

Compte rendu Sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 13 avril 2017 à 18h30.

Date de convocation
06/04/2017

L'an DEUX-MILLE-DIX SEPT, le TREIZE du mois d'avril, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

AMNEVILLE : MM. MUNIER, MITIDIÉRI, Mme GIULIANO et M. DALLA FAVERA,

BRONVAUX :

CLOUANGE : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. ZELLER

MARANGE SILVANGE : Mme TOUSSAINT et M. MEOCCI

MONTOIS LA MONTAGNE : M. CANTELE

MOYEUVRE-GRANDE : M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO

MOYEUVRE-PETITE : M. HENRY

PIERREVILLERS : M. PELIZZARI

ROMBAS : MM. FOURNIER (du point 1 à 2 et du point 8 à 38), RISSER, Mme MACAIGNE, M. BARTHELEMY et M. VILLA

RONCOURT : MM. HALTER et FICHTER

ROSSELANGE : M. MATELIC, M^{me} SEEMANN et M. SCHONS,

SAINTE MARIE AU CHENES : M. WATRIN, Mme FRANIA et M. CAYRÉ,

VITRY-SUR-ORNE : M. CORRADI (du point 1 à 20) et Mme DURIVAL

Membres absents ayant donné procuration :

Mme CALCARI JEAN à Mme GIULIANO

Mme LOMBARDI à M. MUNIER

M. DIEUDONNE à M. VILLA

M. FAVIER à M. FICHTER

M. MULLER à Mme TOUSSAINT

Mme GREFF à M. MEOCCI

Mme SCHUMMER à M. CANTELE

M. ROVIERO à Mme CISAMOLO

M. LACAVA à Mme CONTESE

M. SCHWEIZER à M. HENRY

Mme BENCI à M. RISSER

M. NOBILE à M. FOURNIER

M. KOSCIUSZKO à Mme FRANIA

M. CORRADI à Mme DURIVAL (à partir du point 21)

Absent excusés : Mmes ARNOULD RIVATO, MM. WROBEL, PIERRE, Mmes BARTOLETTI, DAMILOT, M. FOURNIER (du point 3 à 7), Mme WAGNER et M. DI EGIDIO

Absents: M. RAFFLEGEAU, VOLLE

Le 13 mars 2017, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **Approuve**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 mars 2017,
- **Installe** Monsieur ZELLER Cédric dans ses fonctions de délégué communautaire,
- **Remplace**, à l'unanimité, Monsieur HOUVER par Monsieur ZELLER au sein de la Commission « Système d'information géographique »
- **APPROUVE**, avec 40 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte Administratif 2016
- **APPROUVE**, avec 40 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte Administratif 2016 du Budget annexe « Ramonville »

- **APPROUVE**, avec 40 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte Administratif 2016 du Budget annexe « PAC CHAMPELLE »
- **APPROUVE**, avec 40 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte Administratif 2016 du Budget annexe « GESTION DES DECHETS MENAGERS »
- **APPROUVE**, avec 40 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte Administratif 2016 du Budget annexe « GESTION LOCATIVE »
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016
- **APPROUVE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte de Gestion 2016 du Budget annexe « Ramonville »
- **APPROUVE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte de Gestion f 2016 du Budget annexe « PAC CHAMPELLE »
- **APPROUVE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte de Gestion 2016 du Budget annexe « GESTION DES DECHETS MENAGERS »
- **APPROUVE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Compte de Gestion 2016 du Budget annexe « GESTION LOCATIVE»
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion de dissolution et le compte de gestion de liquidation du Budget Annexe des Portes de l'Orne tels qu'établis par le Trésorier de Rombas,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe des Portes de l'Orne au budget principal de la Communauté de Communes,
- **et DECIDE**, à l'unanimité, de transférer cette réintégration vers le budget du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,
- **DECIDE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », d'affecter le résultat du Budget principal 2016 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 910.707,28 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 757.947,85 €
- **DECIDE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », d'affecter le résultat du Budget annexe « PAC Champelle » 2016 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 296,87 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 17.077,42 €
- **DECIDE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », d'affecter le résultat du Budget annexe « Gestion des déchets ménagers » 2016 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 979.351,99 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 530.593,59 €
- **DECIDE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », d'affecter le résultat du Budget annexe « Gestion locative » 2016 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 8.182,71 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 18.317,48 €

- **DECIDE, à l'unanimité**, d'apporter au tableau des effectifs de la Communauté de Communes les modifications nécessitées par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 dans les conditions ci-dessous :

4	Adjoint administratif 2° classe	C	4	Adjoint administratif territorial	C	TC
2	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	Adjoint administratif principal 2° classe	C	TC
2	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	Adjoint technique	C	TC
2	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	2	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	TC

- **ADOpte**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 11 443 439,36 €,
 - en section d'investissement : 3 462 319,15 €.
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
- **VOTE**, à l'unanimité, une subvention de 3 072,70 € destinée à équilibrer la Section de Fonctionnement du Budget annexe « Parc d'Activités Communautaire Champelle ».
- **DECIDE**, à l'unanimité, de procéder au versement d'une avance de 96.582,00 €,
- **PRECISE** que cette avance sera remboursée au Budget principal en fonction des ventes réalisées par le budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle ».
- **Et PRECISE** que cette avance est effectuée par débit du compte 168741 « Communes membres du groupement à fiscalité propre » du budget principal et crédit du compte 168751 « Groupement à fiscalité propre de rattachement » du budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle »
- **VOTE**, à l'unanimité, une subvention de 58 199,44 € destinée à équilibrer la Section de Fonctionnement du Budget annexe « Gestion locative ».
- **ADOpte**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Budget Annexe 2017 « Ramonville » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 18 813,46 €,
 - en section d'investissement : 10 220,00 €.
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.
- **ADOpte**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Budget Annexe 2017 « PAC Champelle » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 20 150,12 €,
 - en section d'investissement : 206 878,87 €.
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **ADOpte**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Budget Annexe 2017 « gestion locative » qui enregistre :
 - des recettes et des dépenses en section de fonctionnement : 163.437,28 €
 - en section d'investissement :
 - dépenses : 46.279,75 €
 - recettes : 136.634,95 €
 - soit un excédent de 90.355,20 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **ADOPTE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le Budget Annexe 2017 « Gestion des déchets ménagers » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - en section de fonctionnement : 7.194.674,72 €
 - en section d'investissement : 3.834.510,44 €
- **Et DECIDE** de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et par opérations en section d'investissement.
- **FIXE**, à l'unanimité, le taux de chacune de ces 3 taxes comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 1,87 %
 - Taxe sur le Foncier Bâti 1,02 %
 - Taxe sur le Foncier non Bâti 5,24 %
- **Et PRECISE** que ces taux sont identiques à ceux votés en 2016
- **FIXE**, avec 42 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE », le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises Unique au taux moyen pondéré de la Cotisation Foncière des Entreprises perçue, en 2016, par la Communauté de Communes et ses Communes membres, soit pour 2017 : 22,84 %.
- **FIXE**, à l'unanimité, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au même taux que celui fixé en 2015, soit pour 2017 : 12,11%.
- **FIXE** à l'unanimité, une enveloppe annuelle d'un montant de 1000 € à l'article 6536 destinée à couvrir des dépenses supportées par le Président dans l'exercice de ses fonctions.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la clôture de l'autorisation de programme pour les travaux de construction d'une structure multi accueil à Marange-Silvange pour un montant définitif de 2.137.181,99 €
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la clôture de l'autorisation de programme pour les travaux de construction d'une structure multi accueil à Sainte Marie aux Chênes pour un montant définitif de 2.251.557,68 €.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la clôture de l'autorisation de programme pour les travaux de construction d'une structure multi accueil dans la Vallée de l'Orne pour un montant définitif de 1.567.145,47 €
- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier l'autorisation de programme relative aux subventions versées dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier
- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier l'autorisation de programme relative à l'implantation de conteneurs enterrés
- **DECIDE**, à l'unanimité, de définir, comme indiqué ci-dessus, l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement d'intérêt communautaire.
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

Fin de la séance à 20h05.



Fait à Rombas, le 26 avril 2017,

Affiché le 27/04/2017

Le Président

Lionel FOURNIER